



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Une étape clé pour la protection des animaux : la Nouvelle-Zélande va interdire le transport d'animaux vivants

QUATRE PATTES salue la décision et invite l'UE à suivre l'exemple

Wellington/Zurich, le 29 septembre 2022 – Le gouvernement néo-zélandais a adopté hier une loi qui interdira les transports d'animaux vivants depuis la Nouvelle-Zélande dès le 30 avril 2023. En 2021, la Nouvelle-Zélande avait déjà annoncé son intention d'interdire les exportations par voie maritime. Ces transports sont cruels et obsolètes et provoquent chaque année de terribles tragédies. En 2020, le Gulf Livestock 1 a fait naufrage, causant la mort de 6'000 bovins et de 41 membres d'équipage. Récemment, 800 taureaux ont été abattus après que le navire Nader-A ai dû opérer un demi-tour à cause d'un manque de clarté des documents de transport.

L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES salue cette étape clé pour la protection des animaux et demande à l'UE de suivre cet exemple et d'interdire toutes les exportations d'animaux vivants lorsqu'elle publiera sa nouvelle proposition de loi l'année prochaine.

Pierre Sultana, directeur du European Policy Office (EPO) chez QUATRE PATTES : « Les signaux en provenance de Nouvelle-Zélande sont une lueur d'espoir et une étape importante pour la protection des animaux. Ils montrent clairement que les décisions politiques peuvent être mises en œuvre dans un délai plus court, si la volonté est là.

Les animaux qui sont transportés pendant une longue période - que ce soit en mer ou sur terre - souffrent énormément. C'est un fait. Des tragédies se produisent régulièrement dans ce contexte, comme en 2019, lorsque plus de 14'000 moutons se sont noyés misérablement lorsque le navire de transport Queen Hind a chaviré au large de la Roumanie. L'année dernière, des milliers de jeunes bovins ont dû être abattus après que les navires Elbeik et Karim Allah ont été bloqués en mer pendant des mois. Plus récemment, la tragédie de Nader-A s'est produite lorsque 800 taureaux ont dû être abattus en raison de problèmes bureaucratiques. Toutes ces tragédies auraient pu être évitées.

Nous demandons à l'Union européenne d'interdire l'exportation d'animaux de boucherie, d'élevage et d'engraissement. Les exportations d'êtres vivants sensibles doivent être remplacées par des transports d'animaux abattus, de produits finis et de matériel génétique. »